

La traite des êtres humains : de l'esclavage moderne !

La Journée européenne de lutte contre la Traite des êtres humains est fixée au 18 octobre de chaque année. La première a eu lieu en 2007. À l'occasion de cette quatrième édition, le Conseil des Femmes (CFFB) tient à rappeler son engagement contre ce fléau international.

Egalement qualifié d'« esclavage moderne », ce trafic d'êtres humains consiste à contribuer à l'immigration illégale de personnes étrangères en vue d'en tirer profit.

La traite des êtres humains consiste essentiellement en l'exploitation de personnes dans divers secteurs. Il peut s'agir d'exploitation sexuelle (dans le cadre de la prostitution essentiellement) ou d'exploitation économique (par le travail).

La lutte contre ce phénomène, est pour des organisations comme le Conseil des Femmes un combat important, qui touche un grand nombre de femmes, et pour lequel il faudrait pouvoir actionner tous les leviers dont nous disposons, afin de renforcer les actions préventives et répressives de même que la protection des victimes.

L'assistance aux victimes est essentielle : pour aider les victimes elles-mêmes, et aussi pour empêcher que les mêmes filières de trafiquants s'en prennent à d'autres personnes. Les victimes de la traite des êtres humains n'osent pas toujours coopérer avec les autorités répressives, ce qui rend difficile la découverte des auteurs de ces crimes. Par conséquent, il est capital de faire pleinement usage des instruments existants relatifs à la protection des victimes. Depuis le début des années 90, la Belgique dispose d'un système de statut de séjour délivré aux victimes de la traite des êtres humains. La directive européenne 2004/81/CE, notamment, permet aux États membres de délivrer des titres de séjour, dont la durée est fonction de la longueur de la procédure nationale, moyennant la coopération des victimes avec les services d'enquête. La législation européenne a été améliorée en mars 2010.

La lutte contre la traite des êtres humains requiert impérativement un contrôle plus sévère des filières, une condamnation sévère des auteurs et une coopération policière européenne accrue. En outre, la protection offerte aux victimes peut aussi être améliorée par le biais d'une assistance juridique et de mesures de protection particulières pour les enfants.

A l'occasion de cette journée internationale, le CFFB demande instamment que tous les moyens existants soient utilisés afin de mettre fin à cette forme d'esclavagisme et d'exploitation indigne des êtres humains !

Octobre 2011.